



CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29 avril 2026 2026 à 18 heures 30.
PROCÈS VERBAL Approuvé lors de la séance du 05 juin 2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt-neuf avril, à 18 h 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de PESMES, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2026, se sont réunis dans la salle de la **Mairie** sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des collectivités territoriales.

DATE CONVOCATION		
23/04/2026		
NOMBRE DE MEMBRE		
Afférents Au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	15
Nombre de membres présents		15

Étaient présents : Messieurs et Mesdames : Laure AGNELOT, Quentin BELLET-BRISSAUD, Stéphanie BLANCHARD, Isabelle BOUCLANS, Frédéric COUDOT, Patrice DUSSOUILLEZ, Cécile GUYÈRE, Frédéric HENNING, Yves MARCHISET-NIALON, Maryse MOUGEL, Thierry ROBERT, Marion ROUCHET, Gérald SERGENT, Christiane VULVERT-BRUNO, Pierre WENDELS

Absent(e)s excusé(e)s :

Le secrétaire de séance désigné est Gérald SERGENT

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL Séance du 07/04/2026 - unanimité

M le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour une question complémentaire concernant une demande de subvention au Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance pour le système de vidéoprotection. A l'unanimité, les élus acceptent d'ajouter ce point.

202026 - AFFECTATION DES RÉSULTATS

Le Compte Fiscal Unique a été validé lors de la séance du 25/02/2026. Au vu des résultats 2025, il convient d'inscrire au 1068, la somme de 313.841,46 € et 96.726,19 € au R002 , correspondant au solde d'exécution d'investissement de 2025.

Validé à l'unanimité

212026 - VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES

Le Maire présente le document de la Fiscalité Directe Locale qui reprend les taux N-1 l'évolution des bases fiscales ainsi que les produits attendus en cas de maintien des taux actuels. En 2025, les taux étaient de : Taxe Foncière sur le Foncier Bâti 47,58%, Taxe Foncière sur le Non Bâti 31,85 % et Taxe d'Habitation 10,36 % (payée uniquement pour les Résidences Secondaires). En cas de vote similaire, le produit fiscal s'élèverait à 695.295 € auxquels il faut ajouter les ressources fiscales indépendantes (-172.348 €), soit un total de 522.857 €.

Christiane VULVERT-BRUNO prévient que, lors de la dernière réunion communautaire, il a été demandé par la CCVG qu'en 2027, les communes membres baissent leur fiscalité afin que la CCVG puisse augmenter ses taux sans impacter fiscalement les administrés. Patrice DUSSOUILLEZ demande si une compensation a été envisagée ou si des compétences seront reprises par l'EPCI. Le maire évoque cette éventualité pour la gestion des bornes incendie. Il précise que, cette idée a déjà été abordée depuis 3 ans, mais l'approbation devant être unanime, il est peu probable que ce projet aboutisse pour le moment.

Le maintien des taux des taxes locales est validé à l'unanimité



SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Pour faire suite à la réunion, Isabelle BOUCLANS, adjointe déléguée aux associations, annonce que le point est reporté. Toutes les associations n'ont pas transmis leurs demandes. Certains en raison d'un changement de bureau (Carnet de bord), d'autres en raison d'un décalage de gestion (AG USVP en juin). Par ailleurs, les membres de la commission n'ont pas réussi à trouver un consensus pour le montant à allouer à certaines associations. Le maire affirme que l'enveloppe budgétisée ne sera pas dépassée.

Thierry ROBERT demande si une date butoir est fixée. Isabelle BOUCLANS confirme mais précise qu'une tolérance est acceptée.

Laure AGNELOT s'interroge car, en partant de la réunion, il lui avait semblé que la décision avait été prise de valider les montants déjà actés.

222026 - DEMANDE DE PARTICIPATION VOYAGE SCOLAIRE

Isabelle BOUCLANS expose la demande faite par l'école primaire de Dammartin-Marpain fin 2025 concernant une demande de participation de la commune pour un voyage scolaire de 2 élèves pesmois. Elle rappelle qu'une délibération a été prise pour les voyages effectués par les collégiens habitant de PESMES à hauteur de 25 € et propose d'attribuer la même somme.

Quentin BELLET-BRISSAUD demande les motifs de scolarisation de ses enfants dans une autre commune. Pour l'un, il s'agit de la maman qui est enseignant dans l'établissement à Dammartin-Marpain, pour l'autre, d'une séparation et d'un déménagement en cours de scolarité avec maintien dans l'école d'origine.

Christiane VULVERT-BRUNO précise qu'elle s'abstient par principe d'équité, tous les enfants de Pesmes devrait être scolarisés à l'école de Pesmes

Validé à l'unanimité (2 abstentions)

232026 – EMPRUNT

Yves MARCHISET-NIALON, adjoint délégué aux affaires générales, expose les différentes propositions reçues en mairie pour un emprunt de 380.000 € :

ETABLISSEMENTS	TAUX	Durée	Échéances	Montants des intérêts
CAISSE EPARGNE 1	Taux fixe = 4,19 %	20 ans	trimestrielle	158 341.60
CREDIT AGRICOLE	Taux fixe = 4,09 %	20 ans	Trimestrielle	174 325.94
BANQUE POPULAIRE 2	Taux fixe = 3,99%	20 ans	Trimestrielle	153 515.29
BANQUE TERRITOIRE	Taux fixe = 4,04%	20 ans	Trimestrielle	172 896.44
BANQUE TERRITOIRE	Taux fixe = 4,14%	25 ans	Trimestrielle	227 789.22
BANQUE TERRITOIRE	Taux variable = TLA + 0,50 %	25 ans	Trimestrielle	95 238.68

Le maire précise que les propositions la Banque de Territoire sont conditionnées par la mise en place d'une étude thermique répondant aux écoconditions de la Région et que le projet Maison des services/Médiathèque intègre bien ce type de travaux. La solution serait peut-être de choisir le moins coûteux en taux variable de la Banque des territoires et de valider un 2^{ème} choix.

Laure AGNELOT se dit contre les taux variables qui réservent parfois de mauvaises surprises, surtout pour une durée si longue. Le maire propose de s'assurer qu'il n'y aurait pas d'indemnités de remboursement anticipé en cas de passage en taux fixe en cours d'emprunt. Gérald SERGENT demande si l'emprunt peut être renégocié en cours de vie. Le Maire confirme mais émet la possibilité de frais complémentaires.

Patrice DUSSOUILLEZ remarque que les taux des livrets ne baisseront plus et que l'avenir tend plutôt à une hausse et donc corrélativement le taux du prêt sera réévalué à la hausse dans les années à venir.

A l'écoute des conseillers, Le maire propose de valider la proposition de la Banque Populaire au taux fixe de 3,99%.



Laure AGNELOT souligne qu'une ligne de trésorerie a déjà été sollicitée pour 300.000 € lors d'un précédent conseil et que cet emprunt alourdira encore l'endettement de la commune. Le maire rappelle que la ligne de trésorerie sera remboursée par le versement du FCTVA et des subventions à venir.

Validé à l'unanimité (1 abstention)

Christiane VULVERT-BRUNO s'abstient pour être cohérente avec le vote qui suivra pour le BP2026.

242026 - BUDGET PRIMITIF 2026

Une présentation du BP2026 est faite par chapitre.

Pour faire suite aux réunions de la commission voirie, des devis sont arrivées en mairie. Patrice DUSSOUILLEZ explique que 20.000 € sont prévus pour les points-à-temps et 30.000 € pour la réfection du chemin du Glanot. Christiane VULVERT-BRUNO demande la distance prévue. Thierry ROBERT répond que la zone de travaux a été divisée pour réaliser le chantier en 2 fois, si le montant est trop élevé Christiane VULVERT-BRUNO s'interroge au vu du budget restreint si d'autres projets ne peuvent pas plutôt être prévus comme l'accessibilité, la réfection des trottoirs... qui sont plus des priorités immédiates du quotidien. Patrice DUSSOUILLEZ précise que beaucoup de petits travaux à moindre coût sont effectivement à effectuer. Un point sera fait régulièrement sur l'évolution des tâches réalisées.

Christiane VULVERT-BRUNO indique que la Rue du Donjon devait être faite il y a 4 ans. Le maire explique que cette partie de voirie implique une étude du Schéma Urbain de caractère qui est maintenant terminé et qui permettra l'aval de l'ABF et une intervention des réseaux concomitante de la CCVG, le dossier est donc plus long mettre en route.

Christiane VULVERT-BRUNO s'interroge sur la répartition des dépenses. Les sommes prévues pour les travaux sur le site des Forges pourraient être dédiées à l'embellissement du quotidien comme indiqué précédemment. Yves MARCHISET-NIALON explique que, pour la remise en valeur du site des Forges, des études ont déjà été effectuées et des dépenses engagées. Marion ROUCHET ajoute que le bâtiment est en péril et que sans intervention dans les 10 ans, l'issue sera la démolition.

Christiane VULVERT-BRUNO souligne que les dépenses inscrites pour les travaux de l'église sont bien élevées pour juste le remplacement d'une armoire électrique. Patrice DUSSOUILLEZ s'était lui aussi interrogé mais après consultation de devis, a découvert la masse des travaux effectués, sur conseil du vérificateur prévention électrique, justifiant la dépense.

La participation due au SIVOSEP pour le BP2026 par la commune a été inscrit à la baisse, le 4^{ème} trimestre devant être réajusté en fin d'année. Christiane VULVERT-BRUNO a assisté au vote du BP du SIVOSEP et a trouvé exorbitant les coûts de chauffage. Elle suggère de trouver des solutions énergétiques au plus vite et principalement pour la Maison Pour Tous. Yves MARCHISET-NIALON précise que des contacts ont déjà pris dans ce sens pour effectuer une étude complète du réseau de chauffage existant.

Les Dotations Pour les Elus Locaux ont été fortement augmentés comme promis par l'Etat.

Patrice DUSSOUILLEZ indique que les ventes de bois auront tendance à diminuer ces prochaines années. La section fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à 1.260.986,19 €

En investissement, une écriture comptable complémentaire à hauteur de 27.934 €a été ajoutée en équilibre en investissement pour intégrer l'amortissement des études des projets à venir.

Le projet Vidéoprotection est à l'étude depuis 3-4 ans. Un cahier des charges a été établi avec la gendarmerie. Un appel d'offre a été réalisé et une société a été retenue. Cependant, afin de relier le système au réseau, un devis électrique a dû être demandé. Il s'élève à 33.000 € TTC environ. Il est proposé de prendre quand même une délibération pour obtenir la subvention Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance mais de revoir complètement le projet (voir délibération 252026).

Christiane VULVERT-BRUNO demande si une solution d'alimentation solaire a été envisagée pour ce projet. La réponse est négative, le coût étant probablement supérieur à une alimentation électrique plus classique, mais la question peut être posée.

Pierre WENDELS souhaite savoir si la subvention est soumise à des conditions d'obtentions. Le maire confirme. Une déclaration de vidéoprotection doit être faite en préfecture qui autorise l'installation du système. La demande de subvention FIPD doit être déposée avant le 30 mai. Le maire propose de déposer pour la totalité des travaux avec 50% de subvention.



Gérald SERGENT demande le délai pour effectuer les travaux. Le maire répond 2 ans après obtention de l'accord.

Thierry ROBERT s'interroge sur le placement des caméras prévues. Le maire explique, que dans l'étude, il était prévu des points stratégiques aux entrées de la commune mais cette disposition sera à revoir.

Pour les travaux prévus au CPI, Frédéric COUDT explique que le financement a été validé. La structure sera montée bénévolement.

La section investissement s'équilibre en dépenses et recettes à 1.749.785,65 €

Validé à l'unanimité (3 abstentions)

252026 - DEMANDE DE SUBVENTION FIPD – PROJET VIDEOPROTECTION

Comme énoncé précédemment, il est proposé le nouveau plan de financement suivant qui annule et remplace le précédent pour la demande de subvention

DEPENSES	HT	RECETTES	
Installation du système de vidéoprotection	43 000 €	FIPD 50 %	35 772 €
Mise en place de l'alimentation électrique inhérent	28 245 €	Autofinancement	35 773 €
TOTAL	71 545 €	TOTAL	71 545 €

Validé à l'unanimité

262026 - DEMANDE DE SUBVENTION AIDE DÉPARTEMENTALE/AMENDE DE POLICE

Patrice DUSSOUILLEZ présente les devis déjà transmis en mairie. D'autres devis vont nous parvenir et seront proposés pour le dossier de demande de subvention.

Validé à l'unanimité

272026 - DEVIS TRAVAUX SYLVICOLES 2026

Le programme de travaux a été présenté lors de la commission bois pour un total de 25.469 €. Patrice DUSSOUILLEZ précise qu'il faut profiter du bon niveau des ventes cette année pour effectuer les travaux. Yves MARCHISET -NIALON informe les élus que le plan de gestion prévisionnel se termine en 2027. Il conviendra de réfléchir au nouveau plan d'aménagement forestier.

Validé à l'unanimité

282026 – CADENCE D'AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS VERSÉES

Le Maire propose d'amortir les subventions d'équipements versées imputées au chapitre 204 sur une durée d'un an.

Quentin BELLET-BRISSAUD demande des explications plus précises. Les communes dont la population est inférieure à 3500 habitants, sont tenus d'amortir les subventions d'équipement versées imputées au chapitre 204. L'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement. Les études pour les projets à venir sont imputées à cet article.

Christiane VULVERT-BRUNO souhaite disposer de la liste de toutes les études réalisées entre 2020 et 2026.

Validé à l'unanimité

292026- DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA CLECT A LA CCVG

Le maire, rappelle que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité, permettant de garantir l'équité financière entre les communes et la communauté en apportant transparence et neutralité des données financières.



Déjà représentant à cette commission le mandat précédent, il propose sa candidature et invite Christiane VULVERT-BRUNO à l'intégrer à ses côtés. Elle accepte.

Les compétences concernées sont l'Ecole Départementale de Musique, la PSA, le SCOT, Haute Saone Numérique, le contingent incendie...

Le tableau de la CLECT depuis 2017 sera transmis aux élus.

Validé à l'unanimité

302026- DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA CCLE

Pour les communes comptant plus d'une liste (art L19, VII) la CCLE doit être composée de 5 conseillers municipaux répartis comme suit : 3 conseillers appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission et deux autres conseillers municipaux appartenant à la 2^{ème} liste. Se proposent comme délégués Laure AGNELOT, Christiane VULVERT-BRUNO, Cécile GUYÈRE, Frédéric COUDOT, Isabelle BOUCLANS.

Validé à l'unanimité

312026- DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA CCID

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscales. 24 personnes doivent être listées, 6 délégués et 6 suppléants seront ensuite sélectionnés par le DG des finances publiques.

Validé à l'unanimité

322026 - CONVENTION FSL2026

Le département de la Haute-Saône assure le financement du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) afin de permettre aux personnes défavorisées d'accéder à un logement décent et indépendant ou de s'y maintenir et d'y disposer de la fourniture d'énergie ainsi que de pouvoir bénéficier si elles le souhaitent d'un accompagnement correspondant à leurs besoins.

Le maire propose que la commune valide une aide symbolique de 300 €, minimum demandé par le Président du Département.

Validé à l'unanimité

332026 – CONVENTION France SERVICES/OnaCVG

La présente convention a pour objet de définir les modalités de coopération entre le service départemental de l'ONaCVG de la Haute-Saône et le réseau « France Services » du département de la Haute-Saône. Cette convention est tripartite : les signataires en sont le Préfet, les porteurs d'Espaces « France Services » et le service départemental de l'ONaCVG de la Haute-Saône.

Validé à l'unanimité

CONTRAT DE MISE A DISPOSITION PLATEFORME HSN

Patrice DUSSOPUILLEZ demande que ce point soit reporté au prochain conseil car les prestations proposées dans la convention n'ont pas été étudiées.

QUESTIONS DIVERSES

- **Le maire**
- courrier du ministre de la Santé du 10/04/2026 intègre un paragraphe indiquant que la CAF finance les projets de Maisons d'Assistants Maternels. Christiane VULVERT-BRUNO demande si un calendrier pour le projet communal peut être élaboré.



- information ENEDIS pour la réalisation de travaux d'élagage sur la commune autour des lignes électriques moyenne tension jusqu'au 31/12/2026
- prochaine réunion du conseil municipal imposée par la préfecture le 05/06/2026 pour élire les électeurs aux sénatoriales
- courrier du département autorisant la circulation des véhicules des +3,5tonnes sur le pont de Pesmes pendant les travaux du pont de Brésille, avec réduction de la vitesse à 80 km/h et installation d'un radar.

- **Maryse MOUGEL**

- 30/05/2026 à 9h30 : visite de la future médiathèque puis réunion de la commission
- La brochure Programmation Pesmes Estival ne pourra pas être éditée cette année au vu des délais Mais, la commission culture devra anticiper et prévoir la version 2027
- Spectacle des souterrains le 22/05/2026
- Vill'Art, réflexion en cours pour continuer les promenades artistiques
- Pesm'Art programmé tous les 2 ans, aura lieu du 14 au 23 août
- #Rural tour 2026 organisé par la région sera présent à Pesmes et une visite du chantier Médiathèque est prévue le 28/05/2026. 30 à 70 personnes sont attendues.

- **Yves MARCHISET-NIALON**

- Dératisation : un devis a été demandé et des interventions seront prévues par un professionnel. Quentin BELLET-BRISSAUD propose que la commune soit plutôt proactif comme pour les frelons, quitte à prévoir aussi une participation communale.
- Nettoyage du centre-ville en cours
- Rencontre prévue avec les gendarmes pour prévenir et sanctionner la délinquance et les infractions. Christiane VULVERTBRUNO rappelle le projet de mettre des plots autour de l'église pour éviter le parking trop proche. Le maire répond que l'ABF avait validé les propositions qui seront bientôt mises en place.
- Modification de l'entrée des Forges par les agents communaux et restauration prévue de la roue à aube par S TOUZEAU pour cet été

- **Cécile GUYÈRE**

- Réunion du CA du Collège de Pesmes le 28/04/2026 : bilan comptable déficitaire et catastrophique. Des économies sont réalisées au quotidien de façon drastique (chauffage allumé tard, absence de petit déjeuner, 1 seul fruit par repas...) mais ne parviennent pas à apurer un défaut de paiement de 70.000 €. Le maire précise que ces difficultés financières durent depuis plusieurs années.
- Formation Cadet de la sécurité encadrée par les pompiers et proposée pour les 4^{ème} n'a pas eu de retour. Cécile GUYÈRE évoque l'idée de l'organiser par la commune.
- Isabelle BOUCLANS rappelle que la commune a aidé financièrement à l'achat du matériel d'escalade.

- **Isabelle BOUCLANS**

- 10/05/2026 fête de la randonnée organisée par la CCVG pour faire découvrir les 2 circuits dont les pupitres ont été installés sur la commune (35 inscrits), sera suivi de la fête de printemps
- Thibault JUY, nouveau président de Carnet de Bord. Pas de Crock de l'Île ni Forges Connexion en 2026. La fête de la musique est programmée le 27/06/2026, pour l'instant 3 groupes ont déjà été programmés. Une après-midi musical ouverte aux enfants est en cours de réflexion.

- **Quentin BELLET-BRISSAUD**

- Des engagements pris ont été respectés : un retour sur les travaux des Forges et le nettoyage de la Grand'Rue montrent l'efficacité de la nouvelle équipe.
- Question sur le déplacement des chicanes Route d'ALSHEIM. Yves MARCHISET-NIALON a rencontré le département qui valide le déplacement par la commune et à ses frais des éléments. Deux panneaux « attention passage de chevaux » vont être installés.



- **Patrice DUSSOUILLEZ**
 - Concernant les affouages, le cubage des lots sera effectué prochainement.
 - Le projet de parking des bus du collège est à l'étude pour être déplacé vers l'entrée principale ; RDV le 20 mai avec le Directeur du collège pour en discuter

- **Gérald SERGENT**
 - Le RDV est fixé pour tester la sonorisation pour le 8 mai. Thierry ROBERT informe que la Chorale les Faulères chantera la Marseillaise avec les enfants de l'école.

- **Laure AGNELOT**
 - Périodicité trimestrielle pour les décisions prises dans le cadre des délégations ? le maire confirme et fera ne récapitulatif lors du prochain conseil
 - Ancien GEDIMAT vendu ? le maire confirme qu'un projet est en cours

- **Christine VULVERT-BRUNO**
 - Un calendrier estival des réunions communal est demandé, la réunion de la commission cadre de vie devient urgent au vu de la saison qui débute.

- **Thierry ROBERT**
 - Réunion du SICTOM : SICTOM pour le ramassage et SYTEVOM pour le traitement, augmentation des tarifs prévus 2% en 2026 et 4 % en 2027. Patrice DUSSOUILLEZ a été élu délégué mais ils alterneront leurs présences aux réunions

- **Stéphanie BLANCHARD**
 - Une solution est en cours d'étude pour la gestion des poubelles sur la commune.
 - Les élus accueillent la population pour toutes questions. Présence principalement les matins entre 7h30 et 8h30.
 - Visite ABF : bravo pour le Monument aux morts, validation du principe de la rampe PMR proposée par Frédéric COUDOT (un travail d'ensemble devra être réalisé avec Avenir Radieux), mobilier urbain toléré, main de Pesmes devant le collège à revoir mais rappel à l'autre concernant le dépôt d'une DP pour tous travaux réalisés. (ex, modification de la façade de La Place repeinte sans déclaration sur un week-end)
 - Le marché sera déplacé et réorganisé prochainement.

La séance est levée à 21h39

Le secrétaire de séance






Publié le : 16/06/2026 11:54 (Europe/Paris)

Par : la mairie

https://www.intramuros.org/pesmes/documents_administratifs/65977